HOLDINGER
32, rue Pierre Semard
92320 CHATILLON
Tél 01 46 55 [illegible] 77
S.A Capital 300.000 Euros
SIRE 6[illegible]7 00037

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2011

Le 31 mai 2011 à 15 heures, les actionnaires de la SA HOLDINGER se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE sur convocation écrite faite par Madame le Président du Conseil d'Administration.

Une feuille de présence a été dressée et signée par chacun des actionnaires présents lors de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

Convocation écrite du Commissaire aux comptes par le Président du Conseil d'Administration.
Le commissaire aux comptes régulièrement convoqué est absent et excusé.

SEANCE

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
14 JUIL. 2011
DEPOT N° 22093

Madame le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant

- Approbation des comptes
- Affectation des Résultats
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration
- Nomination Administrateurs
- Rapport des Commissaires aux comptes.
- Questions diverses

Madame le Président dépose ensuite sur le bureau en les mettant à la disposition des actionnaires présents, les documents suivants

- la feuille de présence
- les pouvoirs des actionnaires représentés
- l'ensemble des comptes de HOLDINGER SA
- le rapport du Conseil d'administration préparé par le Président
- les rapports des Commissaires aux comptes
- le projet des résolutions qui seront proposées au suffrage

Le Président déclare ensuite que l'ensemble de ces documents et renseignements, prévus par les dispositions législatives et réglementaires, a été tenu à la disposition des actionnaires au siège de l'entreprise.

Sur son invitation, les actionnaires présents lui donnent acte de ses déclarations.

Le Président donne ensuite lecture du rapport préparé par Conseil d'administration, et lit les rapports du Cabinet EREC.

Cette lecture terminée, divers sujets sont abordés suivis de divers commentaires.

Au terme de la discussion, Madame le Président décide de mettre au vote les résolutions suivantes

HOLDINGER
3[illegible] Semard
92 [illegible]N
Tél [illegible]
S.A Capital [illegible] Euros
SIRET 71 [illegible]

Nouvelle régulation économique NRE promulguée au 15 mai 2001

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans les sociétés par chacun des mandataires sociaux durant chaque exercice.

AUTORISE- Société non cotée Pour une personne	PDG	DG Délégué	ADM	PCS	TOTAL
S.SOULAT	RENOVAIR		RENOVAIR		1
	LOCACLIMA		LOCACLIMA		1
	HOLDINGER		HOLDINGER		1
	LOCAPOWER		LOCAPOWER		1
CUMUL					**4**
C.PETIOT		HOLDINGER	HOLDINGER		1
			RENOVAIR		1
			LOCAPOWER		1
CUMUL					**3**
P.LAZZARINI			HOLDINGER		1
			RENOVAIR		1
		LOCACLIMA	LOCACLIMA		1
			LOCAPOWER		1
CUMUL					**3**

SUFFRAGE

Votre conseil vous demande, après avoir entendu tous les rapports du Commissaire aux comptes, de bien vouloir adopter les résolutions soumises à vos suffrages.

Le Conseil d'Administration,

HOLDINGER
32, rue Pierre Semard
92320 CHATILLON
Tél 01 46 55 33 77
S.A Capital 2.500.000 Euros
SIRET 712 010 677 00037

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'Administration, et du rapport de Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve dans toutes ses parties lesdits rapports ainsi que le bilan, le compte de résultat, et l'ensemble des autres comptes clos au 31 décembre 2010, tels qu'ils ont été présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION - Approbation du rapport spécial du Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce, approuve les termes de ce rapport et chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Résolution adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé aux administrateurs.

Résolution adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter les résultats de l'exercice, soit 631.260,55 € de la manière suivante

Affectation au report à nouveau 391.260,55 €

Affectation à la réserve légale /

Distribution de dividendes 240.000,00 €

Résolution adoptée à l'unanimité

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 240.000 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les actionnaires sont informés que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40% prévu par l'article 158, du Code général des impôts peuvent opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire de 18%. Les conditions d'exercice et limites de cette option leur sont exposés.

Les actionnaires sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposables au barème progressif de l'Impôt sur le revenu, seront désormais prélevés à la source.

HOLDINGER
32, rue Pierre Semard
92320 CHATILLON
Tél 01 46 55 33 77
S.A C pital 2.500.000 Euros
SIRET 712 010 677 00037

CINQUIEME RESOLUTION

Le mandat d'Administrateur de Madame SOULAT Samira, Madame PETIOT Claudine et de Monsieur LAZZARINI Pascal s'achève le 31 mai 2011, date de la Présente Assemblée statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2010.

L'Assemblée générale décide

De renouveler le mandat de Madame SOULAT Samira et de Madame PETIOT Claudine pour une durée de 6 ANS.

De nommer, Monsieur PETIOT Pascal, comme nouvel Administrateur pour une durée de 6 ANS, en remplacement de Monsieur LAZZARINI Pascal.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à 1.371,00 € le montant des jetons de présence

Répartition de versement des jetons de présence

Madame SOULAT Samira 1.028,25 €

Madame PETIOT Claudine 342,75 €
Pour l'exercice 2011, les jetons de présence correspondront au montant fiscalement déductible.

Résolution adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Après de nombreux échanges la séance est levée à 17 heures.

Un Administrateur

Le Président,

Copie certifiée conforme à l'original
Le Président.